

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 28

Pouvoirs : 3

Votants : 31

N°2023-10

Abstentions : 3

Exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 23 Mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87440 LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 17 mars deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Agnès Varachaud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean-Pierre Pataud délégation à Pierre Hachin, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Chantal Robin délégation à Richard Simonneau

Secrétaire de séance : Richard Simonneau

Objet : Octroi de subvention : Fédération Départementale de Chasse de la Haute-Vienne.

Monsieur le Président explique qu'en 2019, la Communauté de Commune Ouest Limousin a versé une subvention d'un montant de 4749,35 € à la Fédération Départementale de la Chasse de la Haute-Vienne dans le cadre de la mise en place de l'équarrissage aux fins de lutter contre la propagation de la tuberculose bovine. En 2020, une subvention d'un montant de 3862,00 € a été versée à cette Fédération pour le même objet, et en 2021 c'est une subvention d'un montant de 3799,22 € qui a été octroyée.

Par courrier en date du 23 novembre 2022, monsieur le Président de la Fédération de Chasse de la Haute-Vienne a informé la Communauté de Communes que les coûts de collecte et de traitement des déchets de gibiers au sein de notre territoire s'élevaient pour l'année 2022 à 5190,13 € plafonnés à 5000,00 €.

Par courrier en date du 1^{er} février 2023, monsieur le Président de la CC Ouest Limousin a demandé à la Fédération Départementale de Chasse de la Haute-Vienne que lui soient fournis les éléments suivants :

- Répartition des différents animaux tués par commune
- Nombre de tests effectués sur les animaux et résultats des tests (nombre de cas de tuberculose bovine détectés)

Ces éléments nécessaires à l'aide à la décision du Conseil Communautaire ont été reçus par courriel le 14 février 2023.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité (28 pour ; 3 abstentions : madame Germond Sylvie, messieurs Darfeuilles Charles-Antoine et Darfeuilles Bernard) :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant à l'octroi d'une subvention d'un montant de 5000,00 € à la Fédération Départementale de la Chasse de la Haute-Vienne dans le cadre de l'élimination des déchets de venaison aux fins de lutter contre la propagation de la tuberculose bovine,

- DIT que les crédits seront inscrits, au Budget Communautaire Principal exercice 2023, chapitre 65, article 6574.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,
Christophe GEROUARD